

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2021

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ROUQUAIROL - V. BAUDE-TOUSSAINT - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - M. WULLAERT - A. VAL - G. CAVAILLÉ - I. DUMAS - L. MOULARD - A. BUIL - D. BAGOT-FLAUZAC - I. BUFFET-PICHON - J.-E. RUBIO - C. CUENI - D. SCHÜWY

Mandats : N. ABBAL à C. THOMAS - F. PIBAROT à I. LE BOULAIRE - C. BOUCHE à C. BASTIER - A. HERNANDEZ à I. DUMAS - J.-P. FIORA à D. SCHÜWY

Absents excusés : E. TOURRETTE - B. GRYNFELTT - C. SIDOBRE

Secrétaire de séance : Mme L. MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Hérault Energies - Projet opération travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - avenue d'Alignan du Vent

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse. Un nouveau document est distribué suite à une erreur de Hérault Energies. Le coût prévisionnel de l'opération est de 70 542.77 € avec une aide de Hérault Energies. Il donne le coût restant à la charge de la commune.

I. BUFFET-PICHON questionne sur ce nouveau coût de l'opération par rapport au projet présenté il y a 6 mois et dit que le 1^{er} était donc un mensonge. M. le Maire précise que la délibération du 12 novembre en matière de télécommunications et d'éclairage public ne comportait que les fourreaux sans les équipements.

Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

II - Ouverture dominicale des commerces 2022

I. LE BOULAIRE propose les dates d'ouverture des commerces soumises à autorisation pour l'année 2022 : les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022.

C. CUENI regrette des ouvertures de commerces sur toute la journée les dimanches.

M. le Maire précise que cela ne concerne que trois dimanches avant les fêtes.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 voix contre : C. CUENI).

III - Modification du règlement intérieur des services municipaux cantine - activités périscolaires des écoles Jules Ferry et Jean Moulin

V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse et précise la modification du règlement intérieur afin d'être en adéquation avec les directives de l'Education nationale.

I. BUFFET-PICHON questionne sur le jour de carence. C. CUENI demande le coût sur l'année des jours de carence. M. le Maire énonce le problème de plus de 1200 repas non réservés.

M. le Maire souligne que dans certaines communes si les repas ne sont pas réservés, l'enfant n'est pas admis à la cantine.

I. BUFFET-PICHON souligne les différentes tarifications supplémentaires qui s'appliquent aux parents des élèves. M. le Maire précise que pour les enfants qui restent la journée à l'école et prennent le repas, cela est moins cher ; il ajoute que les prix du repas scolaire n'avaient pas augmenté l'an dernier notamment.

Le point III est approuvé à la majorité par le conseil municipal (5 voix contre : I. BUFFET-PICHON, J.-E. RUBIO, C. CUENI, D. SCHÜWY, J.-P. FIORA ayant donné mandat à D. SCHÜWY).

IV - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions :

- 2021-008 : régie de recette Droit de place et publications - annulé et remplacé par Régie de recette Droit de place et photocopies

- 2021-009 : Contrat ILLIWAP

- 2021-010 : Défense d'un contentieux - I. BUFFET PICHON questionne sur ce litige ; M. le Maire indique qu'il s'agit d'un jeune qui a jeté un caillou sur les vitres de La Parenthèse, identifié grâce aux caméras et ayant reconnu les faits en gendarmerie mais n'assumant pas la suite.

V - Questions diverses

- Elections régionales et Départementales : M. le Maire rappelle la mobilisation des élus nécessaire sur ce double scrutin les 20 et 27 juin 2021.
- Recrutement du EHPAD et crèche : M. le Maire indique que 2 directeurs à mi-temps sont positionnés sur l'EPHAD ; un des deux sera directeur du CCAS. Une directrice de crèche va être également recrutée.

- Animations : M. le Maire fait le point sur les animations récentes et les fêtes de la musique et du 14 juillet à venir.
- Mise en commun des polices municipales autour de Béziers : D. SCHÜWY dit qu'elle a vu dans le JDB une mention sur la sécurité globale et demande si Servian est concerné. M. le Maire précise que cette mise en commun est déjà effective avec Bassan, Coulobres et Espondeilhan depuis la mise en place de la police pluricommunale.
- Articles d'associations dans le journal municipal : D. SCHÜWY demande quand les associations pourront remettre des articles dans le bulletin municipal. M. le Maire indique que la ligne éditoriale a changé avec le nouveau magazine ; c'est la mairie qui met en avant certaines activités des associations. N. ROUQUAIROL précise qu'avec les réseaux sociaux, l'accès aux informations est plus rapide alors qu'il y avait un décalage par rapport à la date de parution du bulletin.
- Règlement du bulletin municipal et nombre de mots pour les tribunes libres : M. le Maire précise qu'une note avait été envoyée pour préciser le nombre de mots : 310, et la police Calibri 11, pour l'expression dans la tribune libre des groupes d'opposition.
- UNC et venue des militaires : D. SCHÜWY indique que les dirigeants de l'UNC ont été déçus de ne pas avoir été avertis de la présence des militaires à Servian. C. BASTIER indique que la date a été changée au dernier moment.
- Travaux parking La Parenthèse : D. SCHÜWY demande si les travaux seront terminés pour les élections. M. le Maire répond par la négative et invite les élus à ne pas utiliser le parking afin de le laisser à la disposition des électeurs.
- Climatisation école Jules Ferry : I. BUFFET PICHON a vu sur Facebook que 3 classes étaient équipées de climatisations mobiles. M. le Maire précise qu'il s'agit de 4 classes et que c'est une solution temporaire, les climatiseurs mobiles n'étant pas suffisants par rapport à la taille des classes. Une réflexion a été engagée il y a un certain temps, cela a commencé par l'intervention d'un géomètre qui est venu mesurer les volumes. La nouvelle classe en construction à ossatures en bois, d'une isolation particulière, ne sera pas climatisée. M. le Maire indique l'expérience qui devait avoir lieu avec l'aval du Directeur M. RIFFIEUX, l'ancien directeur et du conseil d'école, d'installer des ventilateurs qui ont été achetés mais avec la COVID il y avait interdiction de les placer.
- Infiltration d'eau au 1, rue des Baumes : I. BUFFET PICHON questionne sur ce problème. M. le Maire indique que cette infiltration est liée aux travaux de la place adjacente sous laquelle se trouve la cave de ce logement. Il rappelle que c'est du tuf et que ça fait éponge. L'arrosage des végétaux sur cette place a été diminué.
- Etat des chemins après les travaux d'irrigation des vignes : I. BUFFET PICHON questionne sur les dommages causés aux chemins. M. le Maire précise que l'entreprise BRL et ses sous-traitants vont devoir réparer les chemins endommagés. Bénédicte DEVOIZE PARZY et la police municipale ont fait le recensement des chemins concernés.
- Permis de louer pour les bailleurs sur le périmètre du centre-ancien : C. CUENI dit qu'il est indiqué dans le bulletin municipal que les propriétaires bailleurs doivent se présenter spontanément mais que certains bailleurs ne font pas de demande de permis de louer ; M. le Maire indique que l'article dans le bulletin municipal rappelle cette obligation.
- Ouverture des bars : C. CUENI dit que les bars ont pu rouvrir et que le France a mis des tonneaux à des heures où ça ne gênait pas vraiment ; le référent sécurité a dit que ça gênait pour les piétons.
- ILLIWAP : M. WULLAERT rappelle que l'application ILLIWAP d'information des habitants est activée sur la commune.

La séance est levée à 20h30.